

15 mars 2024

## AVIS

### **du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy sur les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour du Conseil territorial du 21 mars 2024**

Saisi le 7 mars 2024 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 21 mars 2024 et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy rend l'avis suivant :

#### **Point 5 de l'ordre du jour du Conseil territorial : Vote du Budget Primitif 2024 de la Collectivité**

Le CESCE a bien noté que le budget 2024 reflète la stratégie financière que la Collectivité souhaite mettre en place, en s'appuyant sur quatre fondamentaux indispensables au maintien d'une situation saine.

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Une optimisation de la perception des recettes,
- Une volonté de ne pas recourir à l'emprunt,
- Une volonté de maintenir une basse pression de la fiscalité locale.

Il approuve ces principes de bonne gestion prudentielle.

Le CESCE l'a souligné dans son avis sur le Débat sur les Orientations Budgétaires rendu pour le Conseil territorial du 22 février dernier, concernant les dépenses d'investissement, il est fondamental que la Collectivité se prépare à leur augmentation dans un futur plus ou moins proche, compte tenu des conséquences du changement climatique à Saint-Barthélemy d'une part, et du développement de l'île, d'autre part.

En outre, il est important de garder à l'esprit le contexte inflationniste mondial qui pénalisera le budget de la Collectivité. Le CESCE met en garde sur le fait que l'arrêt de certains projets entrainera inévitablement une augmentation des dépenses d'investissement.

Ainsi, le CESCE rappelle que la mise en suspens du projet de construction du parking souterrain et du centre culturel, rue de la paix, a engendré des surcoûts supplémentaires importants du fait de la hausse du prix des matières premières et des matériaux de construction et a donné lieu, dans le budget 2023, à une révision du montant de l'autorisation de programme qui est passée de 22 millions à 31 millions.

La deuxième phase des travaux de l'entrée du port qui a fait l'objet de nouvelles propositions va là aussi engendrer des dépenses importantes.

S'agissant du logement, le CESCE estime que le foncier détenu par la Collectivité est, à ce jour, suffisant pour construire tous les logements dont elle a besoin y compris pour aider à loger les personnels de l'hôpital et de l'EHPAD.

Les parcelles AL 381, AL 384 et AL 202 (dont la « *Maison Elie Rosey* ») situées à Gustavia totalisent une surface d'environ 1.200 m<sup>2</sup> et permettent la réalisation de nouveaux logements, raison pour laquelle elles ont été acquises. Tout comme pourraient l'être deux parcelles situées à proximité de l'hôpital.

Par ailleurs, comme il l'a déjà souligné dans son dernier avis, le CESCE rappelle que le terrain de Grand Fond, récemment acquis, apparaît particulièrement onéreux au vu de ses droits à construire (1.250 m<sup>2</sup> de plancher) alors que le projet de déplacement des écoles primaires et de la maternelle à St Jean tout comme la cuisine centrale pourrait libérer de l'espace pour de nouveaux logements et permettre l'extension du collège qui en a bien besoin.

Compte tenu de la situation et du manque de logements auquel la Collectivité fait face pour son personnel, le projet rejeté portant acquisition de l'ensemble immobilier « les résidences de Saint-Barth » comprenant 20 lots aurait peut-être été, malgré son prix, un choix plus judicieux.

Enfin le CESCE préconise la réalisation d'une étude d'urbanisme portant sur le reste à construire dans l'île afin de mesurer tous les impacts en matière de densification, de consommation d'eau et d'électricité, de mobilité et de réalisation de nouvelles infrastructures.

Dans ce contexte, il apparaît donc particulièrement prudent de mesurer les dépenses de fonctionnement de la collectivité dont les embauches ont cru de près de 10% sur une année et qui donc resteront à charge alors que la ressource principale de la collectivité n'est malheureusement pas une rente perpétuelle.

Enfin le CESCE encourage vivement le Conseil territorial à mettre tout en œuvre pour résoudre les tensions et querelles internes qui ne sauraient être profitables à l'intérêt général au moment même où l'île doit relever de nombreux défis pour aborder son avenir avec sérénité.

Avis adopté à la majorité

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 2